

ASSEMBLEE NATIONALE  
SECRETARIAT ADMINISTRATIF  
Arrivée le 16/02/22 à 15h05'  
Retour le  
N° d'Enregistrement 0058/L

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

*Vn*  
*A classer*  
*17/2/22*

LOI N° 2022 - 03 DU 25 JANVIER 2022

portant autorisation de ratification de la convention signée à Marrakech, le 25 mars 2019, entre la République du Bénin et le Royaume du Maroc, en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'imposition sur le revenu et d'établir les règles d'assistance réciproque.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 janvier 2022 ;

*DSL*  
*CSE*

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

*A classer*

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention signée à Marrakech, le 25 mars 2019, entre la République du Bénin et le Royaume du Maroc, en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'imposition sur le revenu et d'établir les règles d'assistance réciproque.

*Vn!*  
*21/2/2022*  
*C/SEPT*  
*C/SDA*  
*pour autre motif*

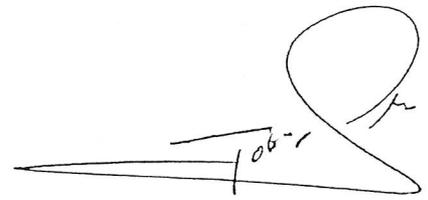
Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'État.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2022

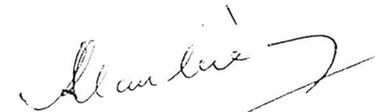
Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

ASSEMBLEE NATIONALE  
Secrétariat Particulier du Président  
COURRIER ARRIVEE  
Le 16/02/22 Heure 17h49  
N° d'Enregistrement 0058/L

*106-1*  
  
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

  
Séverin Maxime QUENUM

  
Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

ASSEMBLEE NATIONALE  
COURRIER ARRIVEE  
Secrétariat de Direction des Services législatifs  
Arrivée le 21/02/22 à 15h05'  
N° d'Enregistrement 0058/L

ASSEMBLEE NATIONALE  
SECRETARIAT DE CABINET  
ARRIVEE 16/02/2022 à 15h05'  
N° d'Enregistrement 248